

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE 26 MARS 2016

Nombre de conseillers

**En exercice :** 11

**Présents :** 07

**Votants :** 07

**L'an deux mille seize**, le vingt cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERES, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ODOUL Roland, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21mars 2016

**Etaient Présents** : MM. ODOUL Roland - GERBAIL Myriam - VALENTIN Serge - ROUSSILHE Jean Luc – BERNARD David –PASCAL Jean-François – FEVRIER Philippe.

**Absents excusés** : MM. FOUISSAC Alain - BLIN Nelly - BOURGES Didier - PAGES Catherine

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie

**Objet : Vote du budget primitif 2016 (Commune)**

Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2016

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE :

**Article unique** : d'approuver le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement	250 703.76 €
- section d'investissement	181 123.68 €

**Objet : Vote du budget primitif 2016 (Lotissement)**

Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2016

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE :

**Article unique** : d'approuver le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement	226 000.00 €
- section d'investissement	113 000.00 €

## Objet : Vote du budget primitif 2016 (Eau et assainissement)

Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2016

Après avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE :

Article unique : d'approuver le budget primitif 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement	107 550.98 €
- section d'investissement	95 847.10 €

## Objet : Taux d'imposition 2016

Le Maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2016.

Il donne lecture de l'Etat N° 1259 COM en vigueur.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **fixe** les taux des impositions locales de la façon suivante :

. Taxe d'habitation :	320 600 €	X	5,00 %	=	16 030 €
. Taxe foncier bâti	181 200 €	X	8,60 %	=	15 583 €
. Taxe foncier non bâti	5 900 €	X	276.77 %	=	16 329 €
					<hr/>
					47 942 €

## Objet : Travaux extension d'un entrepôt communal : Plan de financement

Le Maire expose le projet d'extension d'un entrepôt communal.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- **approuve** le projet d'extension d'un entrepôt communal, dont le coût estimatif est de **88 268.00 € HT.**

- **adopte** le plan de financement suivant :

. Subvention Etat (obtenue)	35 307.20 €
. Subvention Département (obtenue)	30 894.00 €
. Quote part communale	22 066.80 €

TOTAL H.T. 

---

 88 268.00 €

- **sollicite** les subventions précitées auprès des différents financeurs,

- **autorise** le Maire à engager la commune et à signer toute pièce nécessaire à cette réalisation.